

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 31.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS	CIEL
6 heures.	4 d au-		27 pou.		
du mat.	dessus	76 deg.	3 lign.	N. O.	couvert
de 0.			Pluie.		
Midi.	121 au-	54 deg.	27 pou.	Idem.	Pluie.
dessus			5 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	0 h.	4 h.		Nouvelle lune.	
39 min.	11 min.	49 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant
les journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
au Bureau du Journal, quai St-Antoine,
n° 57, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e m.
à la Librairie-Correspondance de P. Jus-
sieu de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Cor-
respondance de Lepelletier Bourgois et C^e, rue
Dame-des-Victoires, n° 18.
Hors du département
du Rhône, 1 franc
de plus par trimes-
tre.
PRIX :
3 francs pour 3 mois ;
5 francs pour 6 mois ;
10 francs pour l'année.

AVIS. — Les ateliers de l'imprimerie étant fer-
més à cause de la fête de Toussaint, le CENSEUR ne
paraîtra pas demain.

Lyon, 31 octobre 1837.

ARRONDISSEMENT DU MIDI.—CANDIDATURE DE M. SAUZET.

Après les grandes crises, après les calamités engendrées
par la guerre civile, les populations éprouvent un besoin
de qui les pousse et les dirige secrètement. Ce qui
est l'empreinte d'une opinion nettement tranchée effraie,
comme qui a des antécédents politiques paraît com-
ment ; on veut garantir l'avenir de tout choc, se met-
tre à l'abri de nouvelles collisions.

À de pareils moments se présentent des hommes
vivants sur leur bannière : *Paix et réconciliation* ; si
ceux sont doués de quelque capacité, s'ils n'ont jus-
qu'excité ni la haine ni l'amour, s'ils ont été indiffé-
rents, eh bien ! on se rallie à eux, on leur donne
le titre de conciliateurs.

Il y a dans ces circonstances semblables que M. Sauzet
a présenté en 1834 aux électeurs de l'arrondissement
du midi ; c'est avec des paroles douces et suaves qu'il a
gagné les votes des hommes les plus opposés en politique.
On demande ordinairement aux citoyens qui briguent la
candidature compte de leurs antécédents ; les partis ne les
exigent qu'autant qu'ils leur ont déjà rendu des services.
M. Sauzet a été élu positivement parce qu'il n'avait pas
d'antécédents et qu'il n'avait pas rendu de services.

On n'a pas compris alors que l'homme qui était resté pen-
sant de longues années sans prendre part aux affaires pu-
bliques ne pouvait avoir une âme grande et énergique ; on
n'a pas compris que pour jouer le rôle de pacificateur il
fallait du courage civique que pour diriger les affaires
de l'Etat.

On voulait aider à un meilleur avenir, et les électeurs
du midi se préparaient des déceptions ; car ils envoyaient
à la chambre, un homme faible, inconsistant, incapable
de résolutions courageuses qui forcent quelquefois les
événements à bien agir.

Les électeurs du midi, nous vous le demandons, en nom-
mant M. Sauzet pensiez-vous qu'après quelques mois il se
rapporterait des lois de septembre ? Non, certes. Sans
doute, et pour son honneur nous devons le croire, il
était, si candide, si novice dans ses débuts parlemen-
taires, qu'il ne se doutait pas du chemin qu'on lui ferait faire
en montrant un portefeuille de ministre.

Quand il partit pour aller prendre son siège à la cham-
bre, il avait deux choses en vue, qui constituaient la mission
qu'il avait acceptée : c'était d'une part l'amnis-
tion de l'autre l'indemnité pour les incendiés de Lyon dans
les événements d'avril.

On nous dit donc comment il a rempli ce double mandat ; et
on ne dit pas qu'il n'avait pas d'engagements formels,
qu'il ne trouverait pas les preuves du contraire dans son pre-
mier discours à la chambre.

Pour obtenir l'amnistie, il fallait renverser un cabinet
régulièrement organisé, et combattre contre des hom-
mes qui avaient donné des ordres impitoyables ; car vouloir
Persil, M. Guizot contresigner une ordonnance
de grâce, c'était chose impossible. — Que fit M. Sauzet ?

À la première occasion qui lui fut offerte pour atta-
quer le ministère du 11 octobre. — À l'ouverture de la session
au ministère s'engagea à l'occasion de l'inter-
pellation ministérielle du mois de novembre. Le ministère, pour
éviter la chambre et faire cesser toute nouvelle interpellation,
résolut la résolution suivante : « La chambre, satisfaite
des explications qu'elle a entendues sur la politique suivie
par le gouvernement, et n'y trouvant rien que de conforme
aux principes exprimés dans son adresse, passe à l'ordre du
jour. »

M. Sauzet combattit vivement cette proposition ; en la
réfutant il prouvait qu'il n'entendait en aucune manière
se retirer de la politique suivie antérieurement. Ses pre-
mières paroles furent celles-ci :
« Nous arrivons de nos départements avec la mission de
travailler avec calme aux affaires du pays, de le doter
des institutions qui lui manquent, d'améliorer sa situa-
tion matérielle, de remédier à tous les désordres moraux.
Nous venons, sans hostilité comme sans condescendance
pour le pouvoir, le combattre en ce qui est mauvais,
corriger ses erreurs, modérer ses écarts, l'arrêter quel-
quefois, le surveiller toujours. Nous voulons juger avec
sagesse les choses que nous avons jurées avec notre
mandat de député ; mais nous enchaîner à des systèmes, ja-
mais. »

M. Sauzet dit qu'il s'étonnait qu'on s'effrayât de la
liberté électoral, et annonça qu'il se montrerait sévère
à l'examen du budget. « Messieurs, s'écria-t-il, les
ministres vous ont dit que leur système était la résistance ;
vous ont voulu parler des résistances légales, ce n'est pas
cela ; si l'on veut parler de mesures de résistance,
il faut qu'on s'explique nettement. »

Ainsi, réforme électorale, amnistie, économie dans les
finances, telles étaient les bases de la conduite parlemen-
taire que M. Sauzet se traquait pour l'avenir.

On le voit, nous n'avons pas besoin pour combattre sa
candidature d'aller puiser d'autres armes que celles que nous
trouvons dans son discours du 6 décembre à la chambre. Dans
ce discours il demandait l'amnistie. — Eh bien ! qu'a-t-il
fait pour l'amnistie ? Devenu ministre, il l'a combattue et l'a
repoussée en s'appuyant sur une argumentation jésuitique.
— Avant le procès, a-t-il dit, l'amnistie était possible ;
aujourd'hui qu'il y a un jugement rendu, on ne peut plus ac-
corder que des grâces ! — M. Sauzet n'en a pas contresigné
une seule ; et le ministère du 6 septembre a débuté en ren-
dant la liberté à soixante condamnés politiques. — Pauvre
M. Sauzet ! M. Persil s'est montré plus indulgent que vous.
— M. Sauzet reprochait aux ministres du 11 octobre leurs
rigueurs contre la presse et les engageait à se montrer
moins susceptibles pour ses écarts ; sept mois après il était
rapporteur des lois de septembre.

Il voulait se montrer rigide contrôleur des deniers pu-
blics ; devenu ministre, il a pris la parole pour appuyer
toutes les demandes pécuniaires du pouvoir, et comme dé-
puté il n'a jamais, que nous sachions, proposé la moindre
réduction au budget. — Dans son discours du 6 décembre
il voulait que la chambre de 1834 fût une chambre de ré-
conciliation, et il a pris la parole comme ministre pour
soutenir la demande de 1,200,000 fr. de fonds secrets sup-
plémentaires.

Il savait bien cependant que l'argent donné à la police
n'est pas employé à la réconciliation des partis ; il avait
l'expérience des troubles de Lyon, et lui mieux que per-
sonne pouvait comprendre l'usage funeste qu'on fait des
fonds secrets.

Il voulait faire de la résistance pour forcer les ministres
à des économies, et il a soutenu de son vote et de sa parole
le projet de M. d'Argout sur les sucres, projet qui était
un monstrueux chef-d'œuvre de fiscalité !

Enfin il a repoussé la proposition de M. Gouin sur la
conversion des rentes, et, d'accord avec tous ses collègues
du ministère, il en a demandé l'ajournement.

L'homme candide qui ne voulait pas que la chambre
s'engageât trop avant vis-à-vis du ministère est devenu
ministre pour les services qu'il a rendus au système qu'il
avait combattu et qu'il s'était donné mission de modifier.

M. Sauzet a usé à son profit de la députation. A peine
sur les bancs de la chambre, il a rêvé d'être garde-des-
sceaux. Mais on n'est pas ministre sans avoir donné des
gages. A la cour on comprit l'ambition de M. Sauzet ; on
devina à travers ses sentimentales périodes sur l'amnistie
qu'il avait une autre passion que celle du bien public, et
on lui imposa des conditions. « Soyez rapporteur des lois
de septembre, et vous serez ministre, lui dit-on, car vous
vous serez rendu possible. » Qu'êtes-vous maintenant ? Un
avocat beau diseur, mais sans liens politiques, sans anté-
cédents.

A qui appartenez-vous ? Etes-vous légitimiste ? avez-vous
des sympathies pour le parti républicain, ou bien êtes-
vous pour le gouvernement du 9 août ? C'est à vous de mar-
quer votre place. M. Sauzet fit le rapport des lois les plus
dures, les plus empreintes de violence qui aient jamais été
dirigées contre la presse.

Pour expliquer cette conduite, parlera-t-il de l'attentat
Fieschi ? Mais les hommes impitoyables dont il combattait
le système n'avaient-ils pas pour se justifier les troubles de
juin, l'insurrection d'avril ? Quel rapport y avait-il donc
entre le crime du sicaire Fieschi et la libre discussion ?
Aucun selon nous. L'attentat Fieschi n'a pas été la cause
des lois de septembre ; il n'en a été que l'occasion.

C'est bien sciement que M. Sauzet, qui reprochait aux
ministres du 11 octobre leurs rigueurs contre la presse, en
est devenu l'ennemi, ou du moins a servi d'auxiliaire à ses
plus implacables adversaires.

Tout est donc contradictoire dans sa conduite parlemen-
taire. Il a parlé d'amnistie, et il ne l'a pas contresignée
comme ministre ; loin de là, il l'a repoussée ; il a parlé de
conciliation, et il a voté toutes les lois de rigueur ; il a
parlé d'économie, et il a défendu les fonds secrets ; il ne
voulait pas donner aux ministres du 11 octobre un bill
d'approbation pour le système qu'ils avaient suivi, et il
s'est associé à ce système. — Ministre, il n'a fait aucun
acte qui ait une valeur, il n'a réalisé aucune des espérances
qu'on avait mises en lui ; et le député qui devait cicatriser
les plaies de Lyon, qui devait tirer le canon pour obtenir
des indemnités pour nos maisons incendiées, a défendu si
mollement nos justes réclamations, qu'on pouvait douter
qu'elles fussent fondées. — Enfin, lui ministre, la chambre
a voté en tout une somme de 200,000 fr. ; nos pertes pou-
vaient être évaluées à 2 millions.

De tous ces faits que conclure ? Que M. Sauzet est allé à
la chambre pour faire ses affaires ; qu'il avait rêvé, avocat
plaidant, qu'il serait beau qu'il fût un jour ministre de la
justice : ce rêve, il l'a réalisé.

Mais les électeurs doivent-ils servir de marchepied aux
ambitions ? doivent-ils être ainsi joués par leurs manda-
taires ? envoient-ils des députés à Paris pour leur procurer
des honneurs, des fonctions publiques ? les électeurs du
midi ont-ils beaucoup gagné à avoir un député ministre ?

S'ils se montraient plus sévères envers leurs mandatai-
res, s'ils frappaient d'une non-réélection tous ceux qui se
sont joués de leurs engagements, nous n'aurions pas si
fréquemment à déplorer les variations politiques de nos
députés ; — ils regarderaient comme chose sérieuse leurs
promesses et les tiendraient fidèlement.

M. Sauzet, selon nous, a démerité des électeurs du midi,
car il n'a été ni l'homme de l'amnistie, ni l'homme de nos
intérêts particuliers, ni le conciliateur des partis. Loin de
là, et personne ne niera qu'il n'avait reçu d'eux ce mandat.

Que les électeurs qui n'attendent rien du pouvoir, qui
ne voient que l'intérêt du pays, votent donc contre lui. On
parlera de son alliance avec le tiers-parti ; mais qui sait ce
qu'est le tiers-parti ? Il n'a ni puissance ni principes ; il
marche sans esprit de conduite, aux grés des événements ;
il tracasce parfois les ministres, non pour les éclairer, non
pour les mener dans de meilleures voies, mais pour les ren-
verser et occuper leurs places. D'ailleurs qui sait encore si
M. Sauzet n'est pas plus inconsistant et plus mobile que l'in-
consistant et mobile tiers-parti ? qui sait si pour être mi-
nistre il s'enquerra jamais des hommes qui le seront avec
lui ?

On rappellera aussi comme un de ces titres son vote dans
la loi de disjonction. M. Sauzet renvoyé du ministère est
redevenu homme d'opposition par rancune ; M. Sauzet mi-
nistre aurait proposé la loi de disjonction et l'aurait sou-
tenue, car évidemment elle était moins funeste à la liberté
que les lois de septembre.

Il ne faut donc pas se laisser séduire de nouveau par des
apparences d'opposition et par des paroles suaves et candides,
mais se rappeler ses variations passées.

Puis on vantera ses talents oratoires ! Eh quoi ! le bruit
de quelques phrases sonores doit-il troubler notre juge-
ment ! Que signifient ces fleurs de rhétorique jetées plus
ou moins adroitement dans une discussion ? empêchent-
elles donc qu'on ne voie et qu'on ne juge la valeur des
actes qu'elles ont pour but de défendre ou de repousser ?
De pareilles considérations sont faibles. D'ailleurs M. Sauzet
n'a pas soutenu à la chambre la réputation qui le précé-
dait : le ministère de la justice ne ressemblait guère à l'a-
vocat lyonnais. C'est que, pour être éloquent à la tribune,
il faut avoir une foi politique, il faut avoir des idées arrêtées
et qui répondent à des sympathies générales ; autrement
l'homme le plus disert est diffus ; il ne sait ni pas-
sionner ni émouvoir. Et comment passionnerait-il ceux qui
l'écoutent, alors qu'il est froid et sans animation ! —
La chambre ne manquera certes pas d'hommes de tri-
bune, mais elle n'aura jamais assez de députés indépen-
dants et consciencieux qui aient à cœur de ne s'occuper
que des affaires du pays.

Le Courrier de Lyon publiait hier la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,
J'apprends qu'un des moyens auxquels on a recours contre ma candi-
dature est précisément l'appui que vous avez paru disposé à me prêter. On
suppose que votre journal m'est inféodé, on suppose que je le dirige souve-
rainement, et on trouve dans les articles qui soutiennent ma candidature
ou contrarient celle de mes compétiteurs quelque chose de personnel et de
peu généreux. J'éprouve le besoin de repousser de pareilles insinuations
auxquelles je n'aurais pas cru pouvoir être exposé. La haute indépendance
dont vous avez si souvent donné des preuves aurait dû d'ailleurs suffire
pour en faire justice.

J'ai été en effet l'un des premiers fondateurs de votre journal, dont l'é-
tablissement a rendu de si grands services à la cause que nous défendons.
J'ai été à la tête de l'administration du Courrier de Lyon dans des cir-
constances graves.

Je suis encore l'un des onze membres composant le conseil d'adminis-
tration.

Mais depuis plus de quinze jours, depuis qu'il est question d'élections,
j'ai senti, sans que personne m'en fit l'observation, que ma présence parmi
mes collègues serait aussi gênante pour eux que pour moi, et je me suis
empressé de déclarer à vous, Monsieur, et à MM. les administrateurs, que
je ne prendrais aucune part à leurs délibérations. Veuillez avoir la bonté de
le faire savoir au public par l'insertion de la présente dans votre premier
numéro.

Recevez, etc.

CLÉMENT REYRE.

M. Clément Reyre fait chaque jour de nouvelles fautes ; il
semble qu'il ait perdu toute habileté depuis qu'il s'est posé
comme candidat du collège du nord. Ainsi, le Courrier de Lyon,
pour appuyer sa candidature, attaque impitoyablement M. Mar-
tin ; il se pose en contrôleur sévère de la conduite de M. le
maire ; peu s'en faut qu'il ne dise avec M. Gauguier que
les fonctionnaires publics sont la plaie de la commune ; il lui re-
proche ses visites électorales, ses séductions, oubliant qu'il dé-
fend MM. Fulchiron et Bachelard. Enfin, pour faire échouer
M. Martin, il suit une ligne toute nouvelle, étonne ses action-
naires et peut-être les divise.

Quel intérêt si puissant pousse le Courrier de Lyon ? Pourquoi
attache-t-il tant de prix à la nomination de M. Reyre ? Tant de
ferveur pour lui et tant de rigueur pour M. Martin étonne. Il
faut bien qu'on en cherche les motifs, et on les trouve tout
naturellement en songeant aux relations intimes qui unissent le
Courrier à M. Reyre.

M. Reyre affirme qu'il est étranger aux articles du Cour-
rier. Peut-être ne les écrit-il pas lui-même, peut-être ne les
dicte-t-il pas ; mais son influence dans ce journal est telle qu'on
peut croire qu'il est toujours là le soutenant de ses inspirations.
— D'ailleurs n'eût-il pas été convenable qu'il usât de son in-
fluence pour empêcher les attaques qu'on dirigeait contre M.
Martin ? Car M. Martin et M. Reyre marchent sous la même
bannière ; tous deux sont dévoués au juste-milieu, tous deux
se fin soutiendraient à la chambre les projets du ministère.

La défaite électorale dont M. Clément Reyre est menacé semble avoir jeté dans la confusion le camp des doctrinaires lyonnais. Depuis quelque temps le journal qui leur sert d'organe offre le spectacle d'une véritable tour de Babel : chacun y parle sa langue, y professe ses principes, y prêche ses doctrines, y développe ses théories, sans s'inquiéter le moins du monde si cette langue, ces principes, ces doctrines, ces théories ont quelque point commun par lequel on puisse les saisir. On dirait que le juste-milieu n'a conquis le pouvoir en 1830, et ne l'a possédé pendant sept ans, que pour démontrer son impuissance à tous les yeux et pour ramener au chaos.

Comment le *Courrier de Lyon* veut-il que ses lecteurs se reconnaissent au milieu du pêle-mêle d'assertions contradictoires qu'il leur offre chaque matin à dévorer ? S'il désire la réélection de M. Sauzet, pourquoi déclamer contre l'enrichissement de la chambre par les avocats, dont le verbiage vide et creux, dit-il, éternise les discussions ? Si les devoirs d'un député lui paraissent si graves, si difficiles, qu'il ne trouve pas de meilleurs moyens pour combattre la candidature de M. Christophe Martin que de dire qu'il est déjà investi d'autres fonctions, par quel étrange oubli de ce principe, recommande-t-il M. le conseiller Verne de Bachelard aux électeurs des campagnes ? A quoi bon enfin accueillir les observations pleines de justesse et de bon sens de l'électeur anonyme dont il publie aujourd'hui la lettre, et qui se récrie avec une si vertueuse indignation contre les obsessions auxquelles ses collègues sont en butte depuis quelque temps, si les directeurs de la feuille doctrinaire, ses rédacteurs, ses amis vont eux-mêmes à domicile quêter des suffrages, invoquant auprès de celui-ci des relations d'amitié, auprès de celui-là des liens de parenté ?

Les abonnés du *Courrier*, ce nous semble, doivent éprouver un grand embarras, pour peu qu'ils tiennent à être conséquents et à mettre leur conduite d'accord avec le journal chargé de les éclairer et de les diriger. Car enfin ils ne peuvent pas obéir à des principes opposés par cela seul qu'ils sont appelés les uns à voter au collège du midi, les autres au collège du nord, d'autres encore au collège de la campagne. Au milieu de ces exigences opposées, de ces recommandations contradictoires, que devient leur conscience ? Les hommes honnêtes du juste-milieu ne s'apercevront-ils pas enfin qu'on se moque d'eux, et que jusqu'à ce jour ils ont servi d'instruments à une coterie ambitieuse et intrigante ?

DE LA MORALITÉ DANS LES ÉLECTIONS.

Le scrutin électoral est un concours politique : aussi les électeurs se bornent-ils généralement à demander à un candidat des gages de bonne opinion ; ils s'informent sur quels bancs il a siégé, pour ou contre quelles mesures il a voté dans la dernière chambre, si c'est un ancien député, et, si c'est un homme nouveau, dans quel parti sont ses affections et ses engagements. On semble pourtant oublier dans les clauses du mandat une condition essentielle qui n'est pas expressément stipulée, parce qu'elle se présume de soi-même. Pour être un bon et loyal député, il est bien entendu qu'il faut préalablement être un honnête homme dans l'acceptation vulgaire du mot. La morale privée est un des éléments obligés de la morale politique. Certes, un électeur ne donnerait pas son suffrage à un homme que, dans une affaire commune, il ne jugerait pas digne de sa confiance, qu'il n'accepterait pas pour fondé de pouvoirs, pour associé, pour subordonné.

Pourquoi, nous dira-t-on, énoncer cette vérité banale ? Est-ce que, parmi les candidats qui se présentent aux électeurs, il en est dont la vie ne serait pas exactement honnête ? Nous répondrons à cette question par la question même, et nous prierons les électeurs de ne négliger aucun genre d'information sur ce point délicat. En matière d'élection, toute recherche est permise ; celui qui sollicite l'honneur de concourir à donner des lois à son pays doit être prêt à soumettre sa vie entière à l'examen public. Nous n'avons pas besoin de dire que les candidats recommandés par l'opposition n'ont rien à redouter d'une semblable épreuve, et qu'ils seraient désavoués par elle s'ils refusaient de s'y soumettre.

La corruption a fait tant de progrès dans le monde politique, qu'elle semble s'y être établie à titre légitime. Tel qui s'est vu repoussé de la société commune a été très-bien reçu dans les grandes affaires, et est devenu un personnage en passant par la députation. C'est ainsi que les fonctions publiques tendent à s'accommoder du rebut des professions les plus modestes. Nous avons honte de le dire ; mais si les électeurs ne s'arment pas d'une sévérité inflexible, la chambre représentera bientôt toutes les impuretés de la société. On a cité un mot tristement plaisant prononcé lors de la vérification des pouvoirs de la dernière chambre. On venait de proclamer une admission scandaleuse. « Il faut, dit un personnage éminent, que tout le monde soit représenté. »

Quand nous jetons les yeux sur une certaine classe de candidats qui fait profession d'attachement à nos institutions et de zèle pour une sage liberté, formule ordinaire de quiconque s'est d'avance inféodé au budget, qu'y trouvons-nous ? Des hommes qui se sont poussés par les plus ignobles emplois de l'administration, d'autres dont la fortune est due à de honteuses industries, d'autres qui, sans fortune apparente ou avouée, font figure dans le monde on ne sait par quels moyens. Et ces gens-là osent disputer les suffrages électoraux à des citoyens honorables, et ils sont appuyés par des coterie ministérielles !

Parmi les candidats de cette espèce, il en est qui ne sont pas sérieusement éligibles, et qui cependant ont l'espoir d'être élus comme l'ont été avant eux bien d'autres dont les titres n'étaient pas mieux établis. La loi, mesurant la capacité politique sur la propriété représentée par l'impôt, exige que tout député paie 500 fr. de contributions directes. De là est né un abus dont la répression n'est possible qu'aux électeurs, celui des titres de propriété fictifs. La condition du cens, rigoureuse seulement pour les hommes d'une conscience sévère, est facilement éludée par ceux

qui ne se font pas scrupule de simuler des contrats. Le moindre des inconvénients qui résultent de cet abus, c'est d'établir entre les candidats une inégalité toute désavantageuse aux hommes sincères.

Il y a, toute proportion gardée, bien plus de faux éligibles, et par conséquent de faux députés, que de faux électeurs. Un journal reprochait dernièrement aux hommes de la coterie dont il est l'organe de négliger de se faire éligibles, et il leur démontrait que rien n'était plus facile. Quoi ! facile de devenir de rien propriétaire d'un immeuble imposé à 500 fr. ! et par quel moyen ? Nous pourrions le dire ; nous pourrions citer plus d'un de ces gros contribuables qui n'est pas propriétaire de son mobilier. Ajoutons que l'administration a beaucoup de moyens de faire des propriétaires fonciers. Les concessions de privilèges ne s'échangent-elles pas contre de l'argent et l'argent contre toute chose ? Quelques personnes savent comment un brevet d'imprimeur s'est transformé en maison. Les simulations de propriété entraînent des frais d'actes et d'enregistrement ; mais qu'importe, si l'on arrive à la chambre ? Les déficits des fortunes privées seront bientôt absorbés dans les déficits du budget.

Nous nous bornons, quant à aujourd'hui, à des désignations générales. Nous espérons que les individus qu'elles comprennent se tiendront pour avertis, et qu'ils ne s'obstineront pas à briguer un mandat qu'ils ne sont pas en état d'exercer légalement et honorablement.

Nous le répétons, il est temps que les électeurs s'arment de sévérité pour préserver le gouvernement représentatif de la pire des dépravations. La nation peut recevoir la loi d'un parti, mais que ce parti du moins soit représenté par des hommes de mœurs régulières. A voir les noms de certains candidats, ce n'est pas de l'indignation qu'on éprouve, c'est du dégoût, et une chambre composée des pareils de messieurs tels et tels ferait à la France et à l'Europe ce que la Restauration fit à M. Montalivet. (Commerce.)

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE

Au TOULONNAIS de dimanche 29 octobre 1837, numéro 443.

DÉTAILS CIRCONSTANCIÉS

SUR LE SIÈGE ET LA PRISE DE CONSTANTINE.

Les lettres que l'*Etna* nous a apportées nous fournissent les détails les plus circonstanciés sur le siège et la prise de Constantine. Nous nous bornerons aujourd'hui à rapporter les faits principaux ; le temps nous manque pour publier une relation complète dans un supplément extraordinaire.

Voici d'abord le récit qu'a bien voulu nous communiquer un capitaine allant en congé de convalescence :

Le 6, l'armée s'établit à Mansoura. Les travaux de l'artillerie commencèrent immédiatement. Les assiégés dirigèrent sur ce point le feu de leurs pièces, qui furent mieux servies qu'on ne s'y attendait. A 7 heures du soir, une pluie très-forte vint contrarier les travailleurs et incommoda beaucoup l'armée.

Le 8, les travaux furent continués avec vigueur malgré le mauvais temps, et trois batteries, la première de deux pièces de 18 et deux pièces de 24, la seconde de quatre mortiers, et la troisième de deux pièces de 18 et deux pièces de 24, furent établies contre la ville.

Le 9, à 8 heures du matin, ces premières batteries ouvrirent leur feu sur la place, qui y répondit vivement ; alors l'action devint générale sur toute la ligne. Notre perte, ce jour-là, fut évaluée à 15 morts et 60 blessés.

Le 10, la pluie tomba par torrents. Le découragement commençait à gagner l'armée et l'espoir de s'emparer de la place s'affaiblissait. Les difficultés du terrain étaient telles qu'il fallut employer 40 chevaux pour conduire chaque pièce de siège à Kouidiat-Aty, faisant face à l'endroit que l'on voulait battre en brèche. La brigade Rulhières, composée des zouaves, de la compagnie franche, du 47^e, de la légion étrangère et du 2^e léger, se trouvait sur ce point depuis la veille. Elle repoussa avec une grande vigueur une attaque des Arabes sortis de la ville. Le combat fut très-acharné de part et d'autre, nous eûmes à regretter la perte de plusieurs officiers distingués. Les zouaves, le 2^e léger et la légion étrangère souffrirent beaucoup.

La mort frappa les officiers dans une proportion beaucoup plus grande que les soldats, particulièrement les capitaines. Dans cette circonstance, le prince déploya le plus grand courage et refusa constamment de quitter le plus fort de la mêlée. Cette action, quelque vive qu'elle fût, ne dura qu'un quart d'heure.

Le 11, la batterie de siège établie sur Kouidiat-Aty fut en état de commencer son action sur la place, à 10 heures du matin. Les sapeurs, avec l'intrépidité qui les caractérise, s'approchèrent et enlevèrent un épaulement à 120 mètres du rempart, pour faciliter le placement de la 2^e batterie, qui ne fut achevée que le 12.

Ce fut en visitant cette batterie que M. le gouverneur-général reçut un boulet dans la poitrine ; il tomba aux pieds du prince. Au même instant le général Perregaux fut atteint d'une balle à la partie supérieure du nez, et le général Rulhières fut légèrement blessé à la figure. Le général Vallée prit alors le commandement en chef de l'armée.

Une heure après ce malheureux événement, la 2^e batterie put commencer son feu qui devint d'autant plus efficace qu'elle était placée à 120 mètres de la place. Jusqu'à ce moment aucun résultat satisfaisant n'avait été obtenu. Pendant toute la nuit le canon des assiégeants et des assiégés se fit entendre sans interruption, et à 7 heures 1/2 du lendemain matin l'on reconnut que la brèche était praticable ; le signal de l'assaut fut donné. Les zouaves et la compagnie franche, le 2^e léger et la légion étrangère, suivies du reste de la brigade, se précipitèrent avec la plus grande intrépidité, et le rempart fut enlevé en un instant au milieu des pans de murailles qui s'écroulaient de toutes parts. L'ennemi fut repoussé de rue en rue, et la ville occupée enfin par les Français.

Les scènes d'une ville prise d'assaut se reproduisirent à Constantine. Un sinistre imprévu et encore inexpliqué vint augmenter l'horreur de cette scène de carnage : 200 hommes périrent sur la brèche par l'effet d'une explosion. Ce fut en ce moment que le colonel Combes, atteint de deux blessures, dont une mortelle, fit au prince le rapport de ce qui s'était passé. Sa narration fut admirable par sa simplicité et par la sang-froid qui l'accompagna.

Le soir du 13, on put faire entrer dans la place les malades et les blessés ; des hôpitaux furent établis dans les maisons les plus convenables, et on prit toutes les mesures nécessitées par les circonstances. Le quartier-général fut installé au palais du bey.

Le 16, le désarmement des Arabes et des juifs restés dans la ville fut ordonné sous peine de mort.

Pendant l'action, la terreur des habitants avait été si grande, mes qui s'étaient précipitées du haut des rochers en tenant leurs enfants dans leurs bras.

Cinquante-cinq officiers sont tombés sur le champ de bataille, victimes de leur courage et de leur dévouement. On porte le chiffre des morts à 6 ou 700.

Parmi les corps qui se sont particulièrement distingués on compte le bataillon du 2^e léger, commandé par M. de Serigny ; les zouaves, commandés par M. de Lamoricière, et la légion étrangère, commandée par M. de Bedeau qui a grandement justifié les espérances que l'on avait conçues de ses connaissances et de son courage déjà éprouvé à Anvers.

Ces détails m'ont été donnés par des officiers ayant fait partie de l'expédition et qui ont été témoins des faits que je cite ; il n'y a pas lieu dès lors de douter de leur exactitude. Parmi eux se trouve M. de Muralt, officier suisse au service de Naples.

Voici maintenant une lettre de Bone, portant la date du 25 octobre :

BONE, le 25 octobre. — Il est arrivé plusieurs officiers de Constantine et du camp de Merdjéz-el-Ammar. Les derniers arrivés sont partis de Constantine le 20. Ils annoncent que nos troupes jouissent paisiblement de leur chère conquête. Les soldats ont fait un large butin ; mais le gouvernement n'a pas trouvé dans le palais du bey ses trésors, il les avait emportés avec lui. On y a pris, ainsi que dans les principales maisons de la ville, des armes, bijoux, tapis, vêtements et autres objets. Achmet n'avait pas emmené son harem composé de 150 femmes qui sont venues offrir leurs trésors aux vainqueurs ; mais ceux-ci les ont refusés fort poliment, et n'ont voulu exercer que les droits de seigneurs et maîtres.

On évalue nos pertes en tués, blessés et malades ou morts des suites de fatigues et de privations, à plus de 1,000 hommes.

Depuis le 13, jour de l'entrée des Français à Constantine, on ne s'est plus battu ni en dehors ni en dedans de la ville. Les Arabes sont terrifiés d'un coup aussi extraordinaire ; leur perte a été considérable tant en tués qu'en blessés.

La grosse artillerie étant devenue inutile à Constantine, on l'a dirigée sur Merdjéz-Ammar, où elle est arrivée.

MM. les princes de Nemours et de Joinville arriveront à Bone vers le 30 ; ils s'embarqueront pour Alger.

Le choléra a presque entièrement disparu, et nous jouissons d'un temps superbe.

Plateau de Mansoura, 13 octobre, 3 h. après midi.

Les Français sont entrés dans Constantine ce matin, à sept heures et demie. Depuis huit jours l'armée était devant les portes de cette ville, qui a fait une résistance à laquelle on était loin de s'attendre. Aussi cette expédition pénible et le siège de Constantine seront-ils placés à côté des plus belles campagnes, et la voix publique et l'armée se chargeront-elles mieux que le bulletin d'Alger d'avertir l'Europe que la gloire et l'énergie militaires ne sont point perdues dans nos armées.

Chacun a fait son devoir comme aux belles époques de l'empire. Officiers et soldats ont payé de leur personne. Il le fallait, car les difficultés étaient grandes. Cependant nous aimons à citer, parmi ceux qui ont fait l'admiration de l'armée, le prince, les généraux Vallée, commandant en chef, et Trézel ; le colonel Lamoricière, le corps du génie, celui des spahis et son commandant, M. de Mirbeck ; enfin le 17^e léger, l'artillerie, les corps d'Afrique, pour les travaux pénibles qu'ils ont eu à exécuter pendant le siège.

Si nous ne parlons pas aujourd'hui d'une manière plus détaillée de tous les braves qui se sont fait remarquer dans cette expédition et de toute l'armée, c'est que nous ne sommes pas encore en position de connaître tous les faits d'armes partiels du corps expéditionnaire.

Nous avons environ 600 blessés ou morts, au nombre desquels se trouvent notre gouverneur-général, M. de Damrémont, tué hier d'un coup de canon, le général Perregaux blessé à la figure, le général Rulhières à la tête, et un assez grand nombre d'officiers de toutes armes, le colonel Lamoricière blessé à la brèche, etc.

Immédiatement après notre entrée en cette ville, les Kabâiles et tous les Arabes qui depuis huit jours nous harcelaient ont repris la route de leurs douars, et nous jouissons de la plus grande tranquillité.

Voici encore quelques renseignements que nous puisons dans une lettre d'un de nos correspondants de Bone :

Le 10, après une journée meurtrière, rendue excessivement pénible par une pluie et un vent épouvantables qui duraient depuis trois jours, il fut tenu un conseil de guerre auquel furent appelés tous les généraux ; il y fut mis en question si l'on continuerait le siège ou si l'on rétrograderait le lendemain. Il faut le dire, et c'est une justice à rendre à la mémoire d'un homme qui n'est plus, le gouverneur fut pour la continuation du siège. Le prince et le général Trézel répondirent à cet appel avec la même chaleur qu'ils avaient déployée déjà à Bone, avant le départ de l'armée pour Constantine, lorsqu'il fut tenu un conseil pour savoir si l'on ferait l'expédition.

Dans la journée du 11, le gouverneur fut admirable : général en chef, officier d'ordonnance et soldat, on le voyait donner et porter lui-même des ordres ; on était sûr de le voir là où le danger était le plus imminent ; on a cru vraiment qu'il désespérait de prendre la ville et qu'il avait l'intention de chercher une mort honorable.

Le lendemain 12, la conduite du gouverneur fut encore plus téméraire. Il voulait emporter la place à tout prix, lorsqu'en allant reconnaître une position peu éloignée de la brèche et très-rapprochée des remparts, un boulet vint le frapper et l'enlever à l'armée.

L'artillerie, dans ces trois jours d'une forte pluie, qui contrariait ses travaux, perdait de 25 à 30 chevaux par nuit et autant chaque jour, et déjà dès le 8 il était presque impossible de faire mouvoir la grosse artillerie à cause des boues que l'on rencontrait.

Le colonel Bernelle a été nommé provisoirement par le prince maréchal-de-camp et commandant avec ce grade la ville de Constantine. Il attend, par le premier courrier qui doit revenir de France, la confirmation d'un grade si bien mérité par des services incessants et une carrière si honorablement remplie jusqu'à ce jour. L'armée verra cette promotion avec plaisir.

Deux cents blessés, pris dans ceux que le feu et le fer de l'ennemi a le moins maltraités, sont arrivés à Bone le 25.

D'après ce que l'*Etna* assure, les communications entre Bone et Constantine sont libres, et les courriers font le trajet avec une simple escorte de 8 à 10 cavaliers.

Ainsi que nous l'avions annoncé il y a quelques jours, l'armée a trouvé dans la ville des approvisionnements pour un an, et celui de nos correspondants qui avait annoncé que nos troupes allaient manquer de vivres lorsque l'assaut a été livré, était bien informé. Nous avons reçu la confirmation de ce fait.

Bibliographie.

DE LA CONTREFAÇON ET DE SA POURSUITE EN JUSTICE, par les dessins de fabrique en tous genres, les brevets d'invention, la propriété littéraire, les objets d'art, etc. etc. etc. aux annonces.)

pas un fruit nouveau de l'industrie dont la contrefaçon n'ait éprouvé la maturité pour le dévorer; aussi ingénieuse est active, elle éprouve le succès, puis, quand il est assuré, elle s'empare et confisque ainsi à son profit ce qui a été l'œuvre tant d'études et de veilles, et à l'industriel qui a sacrifié. Véritable frelon, le contrefacteur se nourrit de la sève de la propriété littéraire, et ce désastre est encombrent nos tribunaux, ont paru assez indifférents à la législation pour qu'elle n'ait rien fait pour la réprimer de manière définitive. Cela est difficile à croire; cependant existe, la contrefaçon débordant de tous côtés, et il se peut qu'une voix s'élevât pour lui dire : Tu n'iras pas.

Couper le mal dans sa racine, l'auteur du livre que nous recommandons aujourd'hui aux industriels de notre ville, et surtout aux fabricants, exposés plus que tous à voir leurs œuvres imitées, l'auteur, disons-nous, M. Etienne Blanc, notre collègue, vient arrêter le progrès du mal qui ronge l'industrie, en éclairant la lumière de la loi dans les ténèbres dont s'enveloppent le contrefacteur, et en éclairant l'homme industriel sur ses droits.

Dans ce but d'utilité incontestable, et pour faire connaître aux auteurs, artistes ou inventeurs, en leur abrégé, les pénibles recherches, une législation et une jurisprudence en vigueur et éparpillées dans de nombreux volumes, l'auteur s'abstient, comme il le dit lui-même, de tout examen technique du droit de propriété sur les œuvres d'intelligence, et de la loi qui doit ou devrait la protéger, a recueilli les décisions rendues sur la matière, et qui complètent la législation spéciale en faisant ressortir du texte de la loi, par l'application des faits, les principes souvent incertains en partie à l'intelligence la plus exercée. Il présente de la loi nu, séparé, isolé de tout commentaire. Après avoir été le point de départ de toute discussion et qui constitue le droit, il examine quels sont ceux qui peuvent en revendiquer la propriété; — à quel titre; quelle est la durée du droit; — quelles formalités il faut remplir pour acquérir le droit de poursuite les contrefacteurs; quels sont les caractères de la contrefaçon et les limites qui la séparent de la reproduction licite.

Ensuite des formes de la poursuite, de la pénalité, et de la prescription qui efface le délit.

Et donc, comme nous l'avons dit plus haut, surtout aux auteurs et marchands, en ce qui touche les dessins de fabrique nous recommandons cet ouvrage qui leur signalera les dangers et les écueils dans lesquels s'engage et se compromet le contrefacteur audacieux, écueils où vient parfois l'homme dépouillé, en poursuivant son ravisseur. Pour une idée des contestations qui peuvent s'élever au sujet de la propriété exclusive, malgré le droit qui semble établir la propriété exclusive, de dépôt d'un doyen de fabrique aux archives du commerce, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à l'auteur le passage suivant :

Le dépôt ne donne pas la propriété : il la suppose et la réserve; par conséquent il ne doit servir que l'inventeur. Aussi, celui qui poursuit en contrefaçon justifie de son dépôt, et prouve ne l'afranchit pas des contestations que le dépôt peut élever sur sa qualité d'inventeur. Le seul avantage que lui donne le dépôt en cas de contestation de son droit, c'est que cette formalité établit la présomption en sa faveur, et qu'il n'a rien à prouver, tandis que celui qui lui oppose son droit d'invention est dans l'obligation de prouver que le dessin appartient à un autre, d'où il suit que la propriété d'un dessin peut être revendiquée avec une égale facilité par celui qui n'a pas déposé contre celui qui a effectué le dépôt, de même qu'elle le serait par deux individus qui auraient accompli, chacun de son côté, cette formalité. La loi a prévu (art. 17, loi de 1806) que ce dernier cas; mais elle résulte des principes les plus élémentaires de la matière, comme de la nature et des effets du dépôt, que ce droit de contestation appartient à tous. La propriété exclusive est un droit que la loi n'accorde qu'à l'inventeur ou à son représentant. Or, l'invention est un fait indépendant du dépôt et auquel cette formalité est sans influence. Si donc celui qui a déposé prouve que le dessin lui appartient par droit de création, et qu'il ne l'a pas livré au commerce avant de déposer, il pourra toujours faire condamner comme contrefacteur celui qui le lui aurait dérobé, et l'aurait devancé dans la formalité du dépôt.

Ce qui précède nous amène à conclure que si, avant qu'un dessin ait été mis en vente par le fabricant, un contrefacteur vient à s'en emparer et à le livrer au commerce, le dessin tombera pas pour cela dans le domaine public, et le dépôt pourra être opposé au propriétaire. La raison en est l'absence de dépôt n'est considérée comme un abandon du droit de propriété qu'autant que par la mise en vente le fabricant s'est réellement dessaisi; or, le dessin ne peut être considéré comme livré au public tant qu'il n'est sorti des magasins du fabricant par sa volonté, et pour être mis en vente. Dans ce cas, toute la question est dans la propriété d'invention, et si elle est contestée, le propriétaire peut établir par tous les moyens admis en justice. »

Il nous faut savoir gré à M. Etienne Blanc, avocat du barreau de Paris, d'avoir consacré ses soins à protéger, autant qu'il était en lui, les droits de l'industrie inventive, et nous espérons que son livre sera accueilli comme il le doit par la ville industrielle de France.

P. P.

Variétés.

ORLOF, CATHERINE II ET LA PRINCESSE TARAKANOF. (1771.)

« Que fais-tu là ? » cria-t-il à l'un des strélitz rebelles qui avait voulu être lui-même l'exécuteur, et qui nettoyait tranquillement un coin de la poutre fatale le long de laquelle le prince avait déjà promené sa hache :

« Je prépare ma place, répondit le strélitz; et cette réponse

l'homme fut le grand père des Orlofs à propos de qui Catherine avait à Voltaire : « Ai-je tort quand je dis que ces Orlofs ont fait les grandes choses ? »

Sur cinq qu'ils étaient, deux tiennent une large place dans l'histoire de la Semiramis du Nord. L'un, Grégoire, soldat des athlétiques, dut à la jalousie d'un vieil amant et à la curieuse incontinence d'une femme l'honneur de pendant longues années, le premier rôle dans les cy-

niques amours de son insatiable souveraine. L'autre, Alexis, non moins favorisé, non moins beau que son frère, mais mieux partagé sous le rapport de l'intelligence, rendit aussi de plus signalés services à Catherine.

Appelée à la cour d'Elisabeth en qualité d'épouse du jeune duc de Holstein, récemment adopté par l'impératrice et désigné par elle pour être son héritier, la jeune princesse d'Anhalt-Zerbst en avait habilement saisi l'esprit et les mœurs. Bientôt négligée par son mari, espèce de demi-sauvage discipliné à la prussienne, elle avait compris qu'il n'y avait pas de second rang à tenir dans un état où l'obéissance est plus aveugle que le pouvoir n'est limité. En montant avec Pierre III sur le trône de Russie, elle avait marqué la place par où elle pourrait l'en précipiter. Peu d'hommes se sont montrés aussi habiles que Catherine; aucune femme, sans en excepter Elisabeth d'Angleterre, n'a mieux su faire servir à ses projets ses faiblesses et jusqu'à ses vices. Ses nuits lui avaient gagné autant de partisans que le jour sa diplomatie. Amants et politiques, elle les joua tous : le langoureux Poniatowski comme l'enthousiaste princesse Daschkow, comme les ambitieux Volkonski, Bruce et Stroganof. Au moyen de l'un, elle se faisait aimer et plaire par le vulgaire; au moyen des autres, elle se faisait désirer. Pierre lui-même, avec ses mesquines rancunes et ses pitoyables prétentions philosophiques, lui fut un auxiliaire puissant, et il est curieux d'entendre la future disciple du patriarche de Ferney mettre au nombre de ses griefs contre Pierre III l'ouverture d'une chapelle luthérienne dans l'intérieur du palais impérial, et le dédain vrai ou faux affecté par ce prince pour la cérémonie religieuse du sacre.

Pierre III n'était pas de force à lutter. Il succomba malgré les efforts de l'intrépide Munich et ceux du loyal Goudovitz. Enfermé à Mopsa, après son abdication, il ne demandait à sa femme que de lui laisser la vie, son bouffon, un chien et son violon, et elle lui dépêcha Alexis Orlof et du poison. Ce favori méritait mieux pourtant. Actif, rusé, persévérant, peut-être serait-il parvenu à laisser un nom respecté, s'il lui avait été permis d'employer ses talents à des succès d'un autre genre. Il y a des courtisans destinés à n'être célèbres que par les choses dont leurs maîtres n'ont pas voulu encourir la responsabilité directe. Tel fut Alexis Orlof. Catherine abusa de l'ambition qu'elle lui avait dévinée; elle l'employa à tout et il s'acquitta de tout.

Pierre-le-Grand n'avait aspiré qu'à élever la Russie au rang de puissance européenne; Catherine, continuant sa pensée et pouvant mieux apprécier les forces de son empire, marqua Constantinople pour l'extrémité de la ligne qui partirait de St-Petersbourg et pèserait ainsi de toutes parts sur les puissances méridionales, objet de sa jalousie bien plus que de ses craintes. Une sourde rumeur, concentrée d'abord dans les savantes solitudes du mont Athos, avait grandi peu à peu et s'était répandue dans tout le Péloponèse; Catherine s'applaudit : Athènes lui ouvrirait la route de Constantinople. Alexis Orlof part, porteur de magnifiques promesses pour les imprudents Hellènes et d'instructions secrètes qui lui octroient d'avance un royal vasselage. Pour gens de cour, c'est peu de chose sans doute que de tromper un peuple; mais l'histoire se sert d'autres balances pour peser les hommes et les faits, et elle flétrit d'un stigmate ineffaçable jusqu'aux plus obscurs instruments des hautes iniquités politiques.

Au reste, Catherine se trompa. « La Grèce, avaient dit les défilants Mainotes, n'est pas encore mûre pour la liberté. » Et Orlof s'estima heureux d'abriter en Italie les affreux lauriers qu'il avait usurpés à Tschesmé.

Là, un dernier exploit l'attendait. Là, il devait rendre à Catherine un de ces services que rien ne saurait payer, parce que rien ne saurait laver de la honte d'y avoir été jugé propre. Dans un des quartiers les plus pauvres de Rome souffrait depuis environ un an une jeune fille étrangère, sans parents, sans appui, sans autre secours que ceux que lui donnait, nous n'oserions dire dans quelle espérance, une vieille femme qui l'avait ramassée, pour ainsi dire, à la porte d'une hôtellerie d'où l'on venait de la renvoyer.

Cette jeune fille avait alors de seize à dix-sept ans; sans être d'une beauté remarquable, ses traits nobles et délicats, ses manières empreintes d'une certaine dignité, d'une certaine grâce, intéressaient en sa faveur et semblaient annoncer qu'elle n'était pas née pour la misère. Elle se faisait appeler Nathalie. Tout ce que la vieille Maria avait pu obtenir d'elle, à force d'obsessions, se bornait à ce peu de lumières : elle était née en Russie; un noble polonais l'avait enlevée et transportée à Rome, où il l'avait laissée pour retourner dans son pays réaliser sa fortune. L'ingénuité avec laquelle elle entrait dans ces détails les défendait contre toute maligne interprétation.

Il y avait un mystère caché sous cette aventure. Quel était-il ? Voilà ce qu'aurait voulu découvrir Maria; mais Nathalie se refusait à en dire davantage.

Vers cette époque à peu près, l'Autriche, la Prusse et la Russie procédaient effrontément au premier partage de la Pologne. Cet attentat, qui pèsera éternellement sur la mémoire du machiavélique Frédéric II, avait trouvé plus d'un improbateur au sein même des mornes populations de la Russie. Catherine n'a jamais bien pu se concilier l'affection de ses sujets; les quelques boiards surtout qui, malgré sa défense, osaient encore penser en secret aux affaires de l'empire, ne pouvaient s'accoutumer à ployer sous une princesse qui n'avait rien de russe dans le sang. Catherine ne l'ignorait pas, aussi s'efforçait-elle d'enlever tout prétexte aux complots qui s'élevaient longtemps succédés sans interruption autour d'elle. On ne sait comment elle apprit l'existence de la pauvre orpheline cachée à Rome. Les uns en accusent le prince Charles Radziwill, celui-là même qui l'avait enlevée; d'autres le défendent contre cette accusation. Quoi qu'il en soit, Orlof trouva en Italie les instructions de Catherine, et Radziwill, devenu courtisan, n'osa rien en faveur de celle qu'il avait arrachée à son heureuse obscurité.

« Elle est à Rome, pauvre, et peut-être déjà hors d'état de mériter mon attention; n'importe, voyez, cherchez et envoyez-la moi à bas bruit. Je ne dois pas laisser d'armes à la disposition de mes ennemis. » Catherine n'en avait pas dit davantage; mais Alexis se confia à un nommé Ribas, intrigant de bas étage, admirablement propre à la commission dont il l'honorait. Ribas se mit à la recherche des personnes avec qui le prince Radziwill pouvait avoir eu des rapports pendant son séjour à Rome, et secondé par les prodigieuses libéralités d'Alexis Orlof, il eut bientôt recueilli assez d'indiscrétions, et la retraite de Nathalie fut découverte. Le caractère et les habitudes de la vieille Maria lui promirent d'abord un dénouement si prompt et si facile, qu'il se repentit presque d'avoir annoncé trop promptement ses premiers succès à son maître. Ribas se trompait; la perversité de Maria hésita devant l'accomplissement du crime qu'on lui marchandait, et Nathalie fut sauvée de la honte d'être flétrie, d'être livrée par un Ribas.

Alexis Orlof se montra alors, non pas sous son véritable nom, mais entouré de tout ce qui est capable de captiver l'attention d'une pauvre jeune fille. Blessé de rencontrer aussi des obstacles, et peut-être, comme on l'assure, épris des charmes de

Nathalie, et décidé à satisfaire sa passion autant qu'à obéir à Catherine, il crut que, pour triompher, il lui suffirait de se nommer, et il le fit. Nathalie, de son côté, irritée de l'insolence de Ribas, avait d'abord repoussé Alexis; mais celui-ci savait employer un autre langage, d'autres formes que son agent. Familier avec le jargon que les seigneurs de la cour de Louis XV avaient exporté jusqu'à Saint-Petersbourg, dans leurs pèlerinages prétendus civilisateurs, il se fit excuser, puis aimer; mais Nathalie croyait bien être seule dans la confiance de ce dernier secret. En se faisant connaître, Orlof avait failli ruiner toutes ses espérances; beaucoup de temps avait été perdu, et Catherine s'impatientait.

— Il faut en finir, se dit Orlof en froissant une dernière dépêche où l'impératrice n'avait écrit que ces deux mots : « J'attends toujours. »

Ribas est mandé. — Dans huit jours nous partons, lui dit le comte; écris à Livourne, et qu'à notre arrivée la flotte soit prête à lever l'ancre.

— Oui, monseigneur. L'amiral Greig et ses Anglais y sont aussi, ajoute Ribas qui cherche à pénétrer la pensée de son maître; monseigneur s'entendra-t-il avec lui?... L'entêté Spiritof a-t-il besoin de votre secours pour sortir de Paris?...

— Il s'agit bien de Spiritof! On vous attend à St-Petersbourg.

— Oui, monseigneur...; mais non pas seul.

— Elle vous suivra.

Ce jour-là Nathalie, tourmentée par de sombres pressentiments, supplia Maria :

— C'est bien convenu, n'est-il pas vrai? vous ne recevrez plus le comte?

— Mais, signora...

— Oh! je vous en prie bien! dit-elle. Puis, serrant dans ses mains celles de la vieille femme : Si vous saviez, Maria!... Et se reprenant aussitôt comme si elle eût craint d'en avoir trop dit : Je vous suis à charge, je le sais; je me ferai catholique, ma bonne Maria, j'irai demander une place dans l'un de vos couvents... Dieu et ma mère me pardonneront, ajouta-t-elle en s'inclinant; mais, je vous en conjure, délivrez-moi du comte!

— Vous à charge, signora! Eh! qui donc travaille ici?... C'est plus qu'un reproche que vous me faites.

— Non, ne le croyez pas, je resterai; mais promettez-moi de renvoyer le comte!

En ce moment on frappe à la porte; Nathalie et la vieille se lèvent précipitamment, l'une pour ouvrir et l'autre pour l'arrêter : — Maria, vous me l'avez promis!

— Enfant! Eh! savez-vous qui frappe?

— Qu'avez-vous, Nathalie? dit Orlof en s'approchant de l'orpheline qui ne pleure plus, mais qui, les yeux fixés sur Maria interdite, semble lui dire douloureusement : « Je savais bien que c'était lui ! »

— Ma chère dame, reprend Orlof en s'adressant à Maria, laissez-nous un moment.

— Ne me quittez pas! s'écrie impétueusement Nathalie. Et vous, monsieur le comte, n'insistez pas; retirez-vous.

— Je vous apporte des nouvelles de St-Petersbourg... et du prince Radziwill, répond Orlof. Il faut que vous m'écoutez; je me retirerai ensuite, ajoute-t-il plus calme et en continuant à s'exprimer en langue russe, comme venait de le faire Nathalie. Au nom de Radziwill, l'orpheline se retourne : — Je ne connais pas le prince de Radziwill, dit-elle en rougissant. Orlof sourit et ne répond pas.

— Ma bonne Maria, laissez-nous, dit-elle à son tour à la vieille femme qui maintenant voudrait rester; laissez-nous un moment... rien qu'un moment, ajoute-t-elle d'une voix impatiemment caressante. Je... plus tard... n'avez pas peur... je ne crains plus... ne vous éloignez pas.

Eh bien! monsieur le comte, nous sommes seuls, reprend-elle en luttant contre son trouble; voyons... expliquez-vous. Vous dites que le prince Radziwill?... Orlof garde le silence. Nathalie tremblante l'interroge du regard, sa poitrine se gonfle, des larmes bordent ses paupières; elle veut parler, la voix lui manque; elle épuise ses forces à se contraindre et ne peut que faire signe au comte de lui répondre. Il s'approche, s'incline, met un genou en terre et baise respectueusement le bas de sa robe.

Alors elle se couvre le visage de ses mains et sanglote d'une voix étouffée : O ma mère, je suis perdue! Orlof toujours muet est resté à ses pieds. Nathalie cependant se contient, se possède; elle s'est retrempée dans le sentiment de sa dignité; ce n'est plus la craintive orpheline; son port, sa voix, ses traits, tout en elle s'est métamorphosé, et quand de la main elle commande au comte de se lever, le comte lui-même est surpris du respect dont il se sent pénétré. — Ainsi vous m'avez trompée, Monsieur le comte; instruit de ma naissance, vous m'avez recherchée, moi qui devais plus qu'à tout autre vous rester inconnue! Ou vous êtes un traître, indigne des faveurs de votre souveraine, ou vous êtes un lâche! car je ne suis qu'une femme et je n'ai pas d'amis ici pour me défendre : choisissez. — Madame! — Permettez, Monsieur le comte, vous m'avez donné le droit de tout penser et de tout dire. Oui, je suis la fille d'Elisabeth. Est-ce que vous teniez à apprendre de ma bouche ce malheureux secret? Soyez satisfait. Catherine II voudrait-elle, comme ma mère, déshériter ses enfants? ou bien a-t-elle tant de respect pour le sang de Pierre-le-Grand qu'elle ait peur que j'en avilisse le reste? Rassurez-la; je ne veux ni de la place de Catherine, ni de la fin de son mari. En prononçant ces derniers mots, Nathalie arrêtait sur Orlof un regard profond. L'assassin de Pierre III se trouble à son tour : ce sont presque des remords qu'il éprouve.

Epuisée par les efforts qu'elle vient de faire sur elle-même, étonnée d'avoir pu exprimer des sentiments qu'elle ne se serait pas supposés, Nathalie se tait, s'apaise et redevient peu à peu une pauvre et naïve jeune fille, et se prend de pitié pour cet homme qu'elle a outragé, pour cet homme dont elle ne connaît pas la vie, pour cet homme enfin qu'elle n'a jamais autant aimé. Elle s'approche de lui, timide, embarrassée. — Vous le voyez bien, M. le comte, j'avais raison tout-à-l'heure... Quand Maria était là... Et tout bas son cœur en appelait malgré elle à la compassion d'Alexis.

— Je ne suis ni traître ni lâche, madame, répond-il en pensant si amèrement sur ces deux mots, que Nathalie ne peut retenir une exclamation. Devenu par hasard maître de votre secret, j'ai osé vous aimer encore; voilà mon unique tort. J'aurais dû comprendre qu'Elisabeth, impératrice, avait pu répondre à l'amour de l'un de ses sujets, mais qu'à sa fille opprimée il faut avant tout un vengeur, et que mes titres n'ont en eux-mêmes rien qui vous promette un assez ferme appui.

— Mon Dieu! mon Dieu! j'étais si heureuse quand je m'ignorais! et aujourd'hui!

— Ce n'est point moi qu'il faut en accuser, mais les projets d'ambition ou de vengeance de Charles Radziwill.

— De vengeance!... on le croirait. Et en disant elle parcourait des yeux ses vêtements grossiers, son misérable réduit. Orlof l'observait.

— Alexis, pardon! reprend la jeune fille en laissant errer sur ses lèvres un sourire angélique; pourquoi aussi m'avez-vous dévinée? J'étais si heureuse quand je n'étais pour vous,

pour tous, que Nathalie, obscure jeune fille, n'ayant de parents qu'au ciel et de patrie que dans le cœur de celui qui aurait voulu m'aimer... O Radziwill, qu'avez-vous fait ?

— Courtisan de Catherine, peut-être lui vend-il en ce moment le secret de votre existence ?

— Eh ! à quoi bon, mon Dieu !

— Vous êtes la fille d'Elisabeth la vénérée, et Catherine n'est qu'une étrangère.

— C'est vrai ! c'est vrai !... Un éclair de fierté brille dans ses regards. Mais alors pourquoi m'avoir conduite ici ?

— Ici Catherine ne peut rien sur vous, d'ici vous la faites trembler...

— Qu'elle règne en paix, je ne la troublerai pas...

— Alexis, je suis bien à plaindre, il ne faut rien me refuser. Vous m'aimez, je vous crois...

— Et vous, Nathalie, et vous ?... s'écrie le comte en se jetant à ses pieds.

— Levez-vous donc ; que penserait-on de vous et de moi si je vous laissais là ? Orlof saisit la main qu'elle lui abandonne et la porte à ses lèvres. Elle continue en tremblant : Je vous crois, Alexis ; mais il faut nous quitter, ne plus nous revoir.

— Je promets tout, excepté cela.

— Il le faut, je le veux ; songez à Catherine et rappelez-vous qui je suis.

— Que m'importe Catherine !

— Silence, comte !...

— Mais je vous aime... mais je t'aime, Nathalie ! et cette main que je presse ne s'est-elle pas donnée au plus fidèle de tes sujets ?

— Vous vous égarez, Alexis ; vous mon sujet ! Oh ! vous me faites peur !... Auriez-vous aussi besoin de vous venger ?

— Non, mais je demande justice.

— Pour qui donc ?

— Pour vous.

Nathalie se recule épouvantée : — Justice pour moi ! C'est le trône !... grand Dieu ! Mais souvenez-vous donc de Pierre III !

Pour la seconde fois, Nathalie a prononcé ce nom terrible, et pour la seconde fois Orlof rappelé à lui-même a pâli de honte et de colère. Il s'élance vers la jeune fille : — Pierre III, dis-tu ? elle l'a assassiné ? Eh bien ! tant mieux ! Où seraient vos droits, Madame, si Pierre III fut mort dans son lit ou sur un champ de bataille ; si Catherine, épouse sans reproche, n'avait pas souillé l'héritage de votre mère ? Il n'est plus temps de vous rien céder, Madame, et mes paroles d'aujourd'hui dussent-elles demain retomber sur ma tête, j'accomplirai mon devoir. Ecoutez-moi :

La Russie appelle de ses vœux la fin du règne de l'étranger. Nobles, prêtres et peuple, tous se demandent s'il est bien vrai qu'elle ait fait disparaître jusqu'à la dernière goutte du sang de Pierre Ier. Saint-Petersbourg murmure, Moscou la sainte renverse ses images, et le reste de l'empire attend la bonne nouvelle que lui ont promise ses capitales. Sur trois armées, deux obéissent à mes frères ; la troisième est au fond de l'Asie. La flotte m'appartient ; l'Angleterre ne demande que l'entrée de nos ports, sans s'inquiéter au nom de qui ils lui seront ouverts. La France a rappelé son ambassadeur ; l'Autriche et la Prusse se disputent le reste de la Pologne ; la Suède et le Danemark sont de nouveau prêts à s'unir : au dehors des ennemis partout, au dedans point d'amis ; l'empire menace ruine.

— Orlof, vous vous trompez !

— Plût à Dieu que cela fût, madame, au prix même de mon honneur ! Je ne vous demande plus de croire à des sentiments auxquels mon respect imposera silence, si vous me l'ordonnez ; mais permettez-moi la gloire de sauver mon pays.

— Orlof, vous me trompez.

— Non, ma flotte est à Livourne. Autorisez-moi à lui annoncer votre présence. Nathalie..., madame, ayez confiance en moi...

— Mais je ne veux pas régner !

— Et moi, madame, je ne veux pas que la Russie puisse vous reprocher une coupable faiblesse.

— Pourquoi tenter ainsi une jeune fille ?... Orlof, c'est ma tête que vous voulez que je livre !

— La mienne tomberait en même temps.

— Vous, on vous craint ; mais moi...

— On nous craindra tous deux ; tous deux nous pouvons être également coupables. Honorez-moi du titre de votre époux, et Catherine apprendra le même jour que la petite-fille de Pierre-le-Grand s'est élevée contre elle et a confié à Alexis Orlof la défense de ses droits. Nathalie, j'attends vos ordres ; parlez, y consentez-vous ?

Etourdie par tant de chocs divers, Nathalie n'avait plus de volonté.

Les deux jours qui suivirent cette entrevue furent tristes et longs pour l'un et pour l'autre. Un peu d'orgueil venait bien parfois enfler le cœur de l'orpheline ; mais l'avenir lui apparaissait ensuite si menaçant, qu'elle n'osait l'envisager, et la pauvre enfant se hâtait de ne penser qu'à son amour. Orlof ressentait déjà des remords : peut-être que sans l'inflame Ribas il aurait eu pitié de Nathalie ; mais Ribas, lui aussi, veut pouvoir dire à Catherine : « Vous avez été obéie », et il déploie d'autant plus de ressources et d'activité, qu'il croit avoir à faire oublier un premier manque d'adresse. Quelques écrivains, dans le but d'ajouter aux incidents de cette histoire déjà si abondante en faits ignobles, assurent qu'Alexis fit consacrer son union par des scélérats déguisés en popes. Cela nous semble peu probable ou du moins insignifiant ; la malheureuse princesse Tarakanof devait porter trop peu de temps dans le monde le nom de son mari, pour que celui-ci pût attacher de l'importance à un engagement dont, au reste, les lois de son pays, et au besoin la volonté de l'impératrice, l'auraient dans tous les cas facilement affranchi.

Il se garda bien de laisser à sa jeune épouse le temps de se reconnaître. L'entretenant sans cesse de conjurés, de complots et d'espérances ambitieuses, il s'efforçait de calmer les défiances qu'elle trahissait encore chaque fois qu'il lui parlait de la nécessité de se montrer aux Russes. A peine eut-il donné trois ou quatre jours aux tendres illusions de Nathalie, qu'il l'entraîna à Livourne. Ribas avait exécuté ses ordres. L'amiral Greig y était encore ; et lui-même et les officiers de sa flotte, et le consul anglais, prêtèrent à l'envi aide et assistance au favori de Catherine.

En quittant Rome, Nathalie avait senti son cœur se serrer. — O mon ami, s'était-elle écriée en cachant sa tête dans le sein d'Orlof, Maria est bien heureuse maintenant ! promets-moi que nous reviendrons. Arrivée à Livourne, ses craintes diminuèrent pourtant un peu. Les officiers des escadres russe et anglaise l'entouraient d'hommages et de flatteries ; ils ne la saluaient que du titre d'impératrice, ils ne trouvaient pas à leur gré de termes assez forts pour exprimer l'enthousiasme qui allait transporter les populations de la Russie à l'approche de leur légitime souveraine. On a vu des hommes mûris par l'expérience se laisser prendre à des pièges plus grossiers. Nathalie céda et consentit à aller, au moins une fois avant son départ, lui disant-on, visiter sa flotte et recevoir les acclamations de ses fidèles marins.

A mesure que le dénouement approchait, Orlof semblait perdre courage. On remarqua qu'en se rendant au port il évitait de se trouver trop près de Nathalie ; plusieurs fois même, dit-on, il fut sur le point de l'arrêter, de la faire revenir sur ses pas. Au moment où la princesse mettait le pied dans l'élégant esquif qui devait la conduire au vaisseau amiral, les escadres réunies la saluèrent à la fois de toutes leurs bordées. Nathalie effrayée s'évanouit, et elle n'était pas entièrement revenue à elle que déjà une manœuvre précipitée l'éloignait du sol où la force l'avait jetée, et d'où la perfidie venait de l'arracher.

— Orlof !... Où donc est Orlof ? dit-elle.

— Là-bas, lui répond un homme en étendant le bras vers le rivage ; et c'est lui-même, c'était Ribas !

Raconterons-nous la fin de cette victime d'une atroce politique ? La montrerons-nous agonisante pendant six ans au fond

du cachot que lui a préparé Catherine ? Disons-nous qu'elle expira sous le bâton !...

Que d'autres exploitent de telles horreurs.

Voilà une ébauche du portrait de cette Catherine qui écrivait à Voltaire : « Tous vos compatriotes, monsieur, ne pensent pas à persuader qu'il est impossible que je puisse faire quelque chose de bien, qui donnent la torture à leur esprit pour en convaincre les autres. Comme, au reste, ma gloire ne dépend pas d'eux, mais bien de mes principes, de mes actions, je me console de n'avoir pas leur approbation. En bonne chrétienne, je leur pardonne, et j'ai pitié de ceux qui m'envient. »

Pierre III, la princesse Tarakanof, Ivan et les massacres d'Oezakof, d'Ismaël et de Praga sont là pour lui répondre.

JULES-PAUL.

AVIS.

Une somme de 5,000 fr. avait été placée, dans le courant de l'année 1836, chez une personne dont on ignore le nom, par feu Anthelme Bérét, dont le domicile était à Lyon, rue Tholozan, n° 8. On prie la personne dépositaire de cette somme, ou les personnes qui auraient connaissance de ce placement, d'en donner avis à M. Louis Bérét, Grand-Côte, n° 62, l'un des héritiers de feu Anthelme Bérét.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 27 OCTOBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,433 f.
4,500	1,000	partimétr.	Ponts sur le Rhône,	1,030
450	2,000		Pont de la Feuillée,	2,390
500	2,000		Pont Seguin,	1,750
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrac.,	1,500
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,000
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,	
			Lyon à Arles,	4,950
180	2,000		Paquebots à vapr sur Saône,	950
			Lyon à Chalon,	2,250
154	5,000	Idem.	Gond. à vapr sur Saône, mare.,	20,000
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etienne,	
240	5,000		Moulins à vapr de Perrache,	5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abbeille,	
"			Ch. de fer (St-Et. à Andrez.),	

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 1^{er} novembre 1837. — Neuvième représentation de M. Dérivis. — GUILLAUME TELL, opéra. — On commencera à six heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Jeudi 2 novembre 1837. — Au bénéfice de M. Auguste. — 1^o LE SECRET DE MON ONCLE, vaud. — 2^o LA SAVOIE EN 1560, drame. — 3^o LE CORNET À PISTON, vaud. — On commencera à six heures.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3441) Vendredi prochain trois novembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables de jeu et autres, commodes, secrétaires, garde-habits, glaces, chaises, fauteuils, canapé, banques, balances, tours avec leurs bancs et accessoires, six mille matrices en fer pour découper la dorure, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

(3423) A AFFERMER. — Beau domaine, à des conditions avantageuses au preneur. Il y a cheptel composé de bétail, semences, pailles et fourrages. S'adresser au bureau du journal.

(3431) AVIS.

Le public est prévenu qu'au 1^{er} novembre prochain, un service d'omnibus sera établi, partant de la place des Terreaux, du bureau des omnibus de l'Île, pour se rendre à la Guillotière jusque vers l'église. Les départs auront lieu de chaque point tous les quarts d'heure. Ce service suivra tout le quai du Rhône et passera le pont de la Guillotière.

(3440) A VENDRE. — Fonds de cordonnier avec toutes les marchandises et accessoires. Ce fonds peut occuper sept à huit ouvriers, dont trois travaillent constamment pour bottes. S'adresser au bureau du journal.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)



TRAITÉ DE LA CONTREFAÇON ET DE SA POURSUITE EN JUSTICE.

Concernant les Dessins de Fabrique en tous genres, les Brevets d'Invention, de Perfectionnement et d'Importation, les Marques de Fabrique, la Propriété littéraire, les OEuvres dramatiques et musicales, la Peinture, Gravure et Sculpture, les Enseignes, etc.

Avec le Texte des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, et les principaux Monuments de la Jurisprudence sur la Matière.

Par Etienne Blanc, avocat à la cour royale de Paris.

Un vol. in-8° de plus de 600 pages. — Prix : 8 fr. 50 c. — Chez Baron, rue Clermont ; Midan, rue Lafont, et Laurent, place St-Pierre. (3443)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkelt, droguiste.
A Vienne, chez Muret fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guilbert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

(3442) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de brasserie de MM. Marguerat et Ce, bien achalandé, à Saint-Etienne. On donnera des facilités pour le paiement.

DÉPOT DE MAILLECHORT.

COQUAIS.

Successeur de Dupuis, orfèvre.

Rue St-Côme, 6, à Lyon, maison de l'homme d'osier.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment d'argenterie d'Allemagne (dite MAILLECHORT). Il est inutile de répéter tous les avantages incontestables de cette argenterie, car elle est reconnue par tout le monde, tant par sa beauté que par sa solidité, pour valoir que jour, tant par sa beauté que par sa solidité, pour valoir l'argent ; des preuves évidentes viennent encore d'en être données tout récemment par un orfèvre de notre ville qui vient d'acheter deux couverts de cette matière pour argent. Couverts unis, 5 f. 50 c. à 6 f. ; couverts filets, 6 f. 50 c. à 7 f. flambeaux, porte-houliers. (3397)